

**COMITE SYNDICAL  
DU 14 NOVEMBRE 2019**

Le 14 novembre 2019 à 17 heures 30, le comité syndical de l'Etablissement Public de l'EP-SCoT, s'est réuni sur la convocation adressée en date du 8 novembre 2019 par Monsieur Yannik OLLIVIER dans les locaux de l'Hôtel du Département.

Nombre de délégués syndicaux titulaires en exercice au jour de la séance :	30
Nombre de délégués syndicaux titulaires présents ou représentés :	21
Quorum requis : 5 entités territoriales présentes ou représentées :	7
6667 voix présents ou représentés :	7 189,12 voix

**PRESENTS**

**Titulaires :**

Mmes et MM. Yannik OLLIVIER, Jérôme DUTRONCY, Jean-Noël CAUSSE, (Grenoble-Alpes-Métropole), Jean-Paul BRET, Michel ROSTAING-PUISSANT, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais), Eric SAVIGNON, (Bièvre Isère Communauté), Daniel NIOT, (Communauté de Communes du Trièves), Jean-Claude POTIÉ, (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté), Pierre BEGUERY, (Communauté de Communes Le Grésivaudan).

**Suppléants :**

Mmes Suzanne DATHE, (Grenoble-Alpes-Métropole).

**ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR**

Mme Christine GARNIER, (Grenoble-Alpes-Métropole),  
M. Laurent THOVISTE, (Grenoble-Alpes-Métropole),  
Mme Michelle VEYRET, (Grenoble-Alpes-Métropole),  
M. Michel OCTRU, (Grenoble-Alpes-Métropole),  
M. Luc REMOND, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais),  
M. Jérôme BARBIERI, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais),  
M. Roger VALTAT, (Communauté de Communes de Bièvre Est),  
M. François BROCHIER, (Communauté de Communes de Bièvre Est),  
M. Yannick NEUDER, (Bièvre Isère Communauté),  
M. Martial SIMONDANT, (Bièvre Isère Communauté),  
Mme Isabelle DUPRAZ-FOREY, (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté),  
M. Henri BAILE, (Communauté de Communes Le Grésivaudan).

**AUTRES PERSONNES PRÉSENTES**

Mmes et MM. Georges DÉRU, (Payeur Départemental), Benoît PARENT, Constant BERROU, Gabriel JOURDAN, Murielle PEZET-KUHN, (AURG), Arnaud GERME, Olivier ALEXANDRE, Amandine DECERIER, Cécile BENECH, Marie ARDIET, Karine PONCET-MOISE, (Etablissement Public du SCoT).

**PERSONNES EXCUSÉES**

Mme et MM. Christine GARNIER, Laurent THOVISTE, Michelle VEYRET OCTRU, (Grenoble-Alpes-Métropole), Luc REMOND, Jérôme BARBIERI, Guy GUILMEAU, Jean-Louis SOUBEYROU, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais), Roger VALTAT, François BROCHIER, Jérôme CROCE, (Communauté de Communes de Bièvre Est), Yannick NEUDER, Martial SIMONDANT, (Bièvre Isère Communauté), Isabelle DUPRAZ-FOREY, (Saint Marcellin Vercors Isère), Henri BAILE, Valérie PETEX, Communauté de Communes Le Grésivaudan).

**Objet : Compte-rendu**

Yannik OLLIVIER introduit l'ordre du jour, autour de 4 points:

- 1/ Convention triennale EP SCoT/Agence d'urbanisme
- 2/ Débat d'orientation budgétaire
- 3/ Projet ferroviaire lyonnais
- 4/ Etude « Eviter, réduire, compenser l'imperméabilisation » : point d'étape

## 1/ CONVENTION TRIENNALE EP SCoT / AURG

---

**Le Président** propose que cette convention, qui n'a pas été renouvelée depuis 2006, fasse l'objet d'une nouvelle délibération. Le Comité syndical a montré son souhait que le cadre financier et les objectifs pluri-annuels soient mieux formalisés et anticipés, en particulier dans le contexte dans la perspective de révision du document. Il s'agit aussi de permettre aux équipes des 2 établissements de mieux planifier leurs missions en matière de prospective.

**Arnaud Germe** précise que cette convention repose sur 5 orientations

Faire vivre le SCoT actuel : conseil et veille, animation territoriale,

- Capitaliser la connaissance des projets locaux : documents de planification, projets de territoire, ...
- Progresser dans l'approche prospective autour des enjeux du SCoT : risques, transitions environnementale, économique et sociétale, ...
- Favoriser l'innovation et l'inter-territorialité au sien du SCoT – et avec les voisins
- Préfigurer et engager une révision du SCoT

La convention est triennale, plus précise sur 2020 afin de tenir compte des orientations définies par le Comité syndical pour cette période.

**Murielle Pezet-Kuhn** présente l'organisation de l'année 2020 sur deux temps :

- Semestre 1 : poursuite des travaux engagés en 2019, autour des transitions, préparation de l'arrivée des nouveaux élus au printemps (contenus du SCoT et enjeux inter-territoriaux)
- Semestre 2 : lancement d'une démarche prospective pour renouveler le regard sur l'avenir du territoire, avant d'engager les réflexions sur le futur PADD.

Au regard des travaux et des débats récents, il est proposé d'éclairer la préparation de la révision par 4 chantiers autour de la résilience :

- La culture partagée du risque
- La résilience climatique et environnementale
- La résilience sociétale
- La résilience du mode de développement économique

**Arnaud Germe** présente les missions et le volume d'activité confiés à l'Agence, découlant de ces pistes de programme. L'architecture globale de la révision n'est pas établie : son ampleur, son armature, les compétences et expertises qu'elle nécessitera d'adjoindre, tout cela se précisera en avançant. Pour l'instant, le travail confié à l'Agence conduirait à passer d'environ 200/270 jours par an à 440 en moyenne, sur trois ans. L'estimation prévisionnelle pour cette convention est de 1 300 000€, compte-tenu de la perspective de révision du SCoT. Ce chiffre reste à affiner.

**Jean-Noël Causse** retrouve dans ces éléments ce qui avait été discuté en Comité syndical le 3 octobre 2019. Le projet de convention fait apparaître un certain nombre d'éléments autour de la communication : il y aura un effort à produire pour apporter une information claire sur le SCoT aux nouveaux élus, ainsi qu'auprès du public comme le Comité syndical a déjà eu

l'occasion de l'exprimer. Il faudrait le faire apparaître plus clairement dans la convention (point n°1).

**Yannik Ollivier** propose de voter sur cette délibération. Elle est votée à l'unanimité.

## 2/ DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2020

---

Le DOB est ensuite soumis à l'assemblée ; sa discussion est proposée de façon précoce afin d'anticiper sur la période pré-électorale. Les participations des collectivités restent inchangées, il est proposé de chercher des subventions en complément.

**Karine Poncet-Moise** précise qu'il a été anticipé à date un budget déficitaire en fonctionnement d'environ 67 000€ en 2019, dû à la volonté de rattacher l'ensemble des dépenses de la période à cet exercice – notamment le solde de la participation à l'Agence d'urbanisme. Les dépenses liées au bilan de 2018 engagées mais payées en 2019.

Un déficit d'investissement de 6730€ est également prévu. Ces déficits seront couverts par la reprise des résultats cumulés de l'exercice antérieur, de 332 041,12 E en fonctionnement et de 29 880,43 E en investissement.

Arnaud GERME alerte sur le fait que le niveau d'équilibre actuel devient difficile à tenir, compte tenu des participations actuelles (0,98 E / hab) et sans recours aux emprunts. Les effectifs ne changeront pas mais la modification du régime indemnitaire va entraîner une légère évolution de la masse salariale. Parallèlement, le léger recul de la population mesuré par l'INSEE, notamment sur la Métropole et sur SMVIC, entraînent une légère diminution des recettes. Par conséquent, la proposition de budget 2020 s'élève à 829 867€ de dépenses : 18 672€ en investissement, compte tenu du déménagement de l'EP SCoT dans de nouveaux locaux et l'achat d'une partie du mobilier.

**Arnaud Germe** confirme le déménagement dans les locaux de Grenoble Habitat, avenue M. Berthelot, le 15 mars 2020. L'échéance est commandée par la coordination avec l'EPFL et Grenoble Habitat, qui investiront l'étage supérieur, libérant les locaux devant accueillir le SCoT.

**Jean-Paul Bret** souligne que l'abaissement de la population, sans être une surprise, est un signal négatif sur l'attractivité du territoire. (*vérification faite suite aux débats : les chiffres de population légale 2019 correspondent à la situation réelle de 2016*)

**Jérôme Dutroncy** fait le même constat. En réponse aux conséquences de cette baisse sur les recettes budgétaires, il se félicite que l'Établissement ait suscité le renouvellement de la confiance de l'Agence de l'Eau, dont la subvention permet une compensation. D'autres financements, notamment de l'ADEME à hauteur de 55 000€ en 2020, viendront judicieusement compléter les recettes de l'établissement. Ces subventions évitent de revoir la participation des territoires ; elles soulignent également l'ambition que le Comité syndical s'est donnée sur les sujets de la transition.

**Jean-Claude Potié** veut nuancer l'interprétation des chiffres de population. Sa propre expérience du recensement sur sa commune a montré que les modalités de calcul impliquaient une marge d'erreur.

Tout de même, précise **Yannik Ollivier**, la tendance générale au vieillissement et à la décohabitation est là. Il y a moins d'habitants par logement qu'il n'y en a eu et on ne construit pas assez pour rétablir une dynamique.

**Jean-Claude Potié** revient par ailleurs sur le nombre de jours affectés à l'AURG. Il y a 340 jours en 2020 mais on prévoit plus de 900 jours en 2021 et 2022 : cela va-t-il impliquer une hausse des cotisations ?

**Arnaud Germe** confirme que la mise en œuvre d'une révision impliquera une hausse des dépenses, donc, mécaniquement, des recettes. Il est difficile d'en mesurer tout à fait l'ampleur mais il faut anticiper un passage du simple au double pendant 3 ans.

**Karine Poncet-Moise** rappelle que lors de l'élaboration du SCoT, un emprunt avait été contracté, afin de couvrir les besoins financiers de la structure sans générer une trop forte augmentation des cotisations.

Dans le débat, la question de l'équité du financement entre les territoires couverts par un PLUi et les autres est posée. La somme qu'implique le récolement de diagnostics pour chaque PLU puis pour le SCoT, est supérieur à celui d'un travail mutualisé une fois pour toute dans le cadre d'un PLUi. Le coût du nouveau SCoT sera d'autant moins élevé qu'il y aura plus de PLUi sur le territoire. Dans le cadre de la révision, cela interroge donc l'effort budgétaire à demander aux uns et aux autres. L'idée de prévoir des cotisations différenciés entre communes dotées ou non de PLUi est évoquée.

**Jean-Paul Bret** convient en effet qu'il y aura plus de travail à faire sur les territoires non dotés de PLUi, que ce soit à la phase du diagnostic ou dans le suivi de la mise en œuvre des documents d'urbanisme. Peut-être le SCoT devrait-il inciter à faire un PLUi.

**Pierre Béguery**, signale que sur des territoires hétérogènes comme le Grésivaudan, l'idée d'un PLUi mériterait par exemple une approche par sous-territoires. Il est probable selon lui que si l'intercommunalité avait eu cette approche, le débat autour du PLUi aurait pris une autre tournure.

**Benoît Parent** précise, concernant l'emprunt contracté par l'EP SCoT lors de l'élaboration du SCoT, avait bénéficié d'une très forte solidarité notamment de la Métropole – alors Communauté d'agglo – et de la CAPV, qui ont indirectement pris en charge une large part des coûts d'élaboration du SCoT, au travers du programme d'activité de la première et de l'élaboration du Schéma de secteur de la seconde. A l'avenir, il reste aussi une inconnue liée aux contenus même du SCoT : fonction des PLUi sur le territoire et des évolutions législatives, quels sujets seront traités dans le SCoT ? Le tableau de la convention fait apparaître des jours jusqu'en 2022 mais il est important de se dire dès maintenant que des jours supplémentaires seront nécessaires pour l'élaboration du document.

Pour **Arnaud Germe**, l'expérience des PLUi sur le territoire a montré qu'on pouvait faire des documents d'urbanisme proches du territoire. Le PADD donne des orientations générales mais le document tient compte des territoires. Cela a été fait à Bièvre Isère Communauté avec 2 documents, mais même les autres ont fait avec les disparités locales. D'ailleurs, même le SCoT s'est construit sur le fondement de secteurs distincts les uns des autres, avec des enjeux propres.

**Pierre Béguery** l'entend tout à fait, reconnaissant que les idées peuvent évoluer. Il conçoit d'ailleurs que les participations des EPCI à l'EP SCoT tiennent compte à l'avenir de cet engagement ou non, dans un PLUi.

Pour **Jérôme Dutroncy**, tous les travaux évoqués dans le cadre de la convention triennale vont permettre aussi d'anticiper la révision du SCoT, et ce qui aura été défriché n'aura plus à l'être lors de la révision. Si bien que toutes les subventions qui auront été acquises d'ici là

pour effectuer des études particulières (comme auprès de l'Agence de l'eau en ce moment), représentent des dépenses en moins pour la période de révision. D'autres financements auront intérêt à être cherché en ce sens.

**Yannik Ollivier** prend acte du débat et annonce que le Comité syndical sera amené à se prononcer sur le budget d'ici la fin de l'année.

### 3/ DÉLIBÉRATIONS CONCERNANT LES PERSONNELS

**Arnaud Germe** présente les deux délibérations :

- l'une concernant des dispositions complémentaires à la mise en place du RIFSEEP pour la filière administrative,
- l'autre concernant la convention de participation cadre de protection sociale complémentaire par le CdG 38.

Les deux délibérations sont adoptées à l'unanimité.

### 4/ NŒUD FERROVIAIRE LYONNAIS

**Yannik Ollivier** rappelle que le Comité syndical avait délibéré sur ce sujet le 7 juin 2019, notamment pour défendre une position commune à la Métro, la CAPV, le Grésivaudan, le SMTC, la Ville de Grenoble, visant à :

- soutenir le projet du nœud ferroviaire
- demander une approche plus systémique du réseau
- améliorer la desserte de la Grande Région de Grenoble

**Gabriel Jourdan** présente quelques éléments. Le projet doit permettre de répondre à la saturation du nœud ferroviaire lyonnais, constitué de 12 voies convergeant vers le centre de Lyon, en y ajoutant 2 voies supplémentaires – en souterrain ou surface – et en réaménageant la gare Part-Dieu. Ce projet complète le projet de contournement ferroviaire de Lyon. L'échéance est fixée à 2035/2040.

Un débat public s'était déroulé au printemps 2019, au cours duquel l'EP SCoT avait délibéré. La Commission de débat public a rendu son rapport de synthèse le 11 septembre 2019. Elle n'y prend aucun parti et tire les conclusions suivantes :

- L'opportunité du projet fait consensus,
- Lyon Part-Dieu constitue un hub inégalé en France et nécessite d'être renforcé, tout en étant complété par d'autres points d'accès à Lyon, notamment pour le RER lyonnais,
- Le nœud ferroviaire et le contournement doivent bien agir de manière complémentaire pour permettre d'atteindre les objectifs affichés,

Le débat n'a pas permis de trancher entre la solution de surface et la solution souterraine. Il a mis en exergue des attentes très fortes à court-terme et l'expression de doutes sur la capacité de la SNFC et de l'Etat à porter ce projet de très long terme. La Commission recommande en ce sens d'apporter rapidement des premiers éléments de réponse à ces attentes, appelant à une concertation de l'ensemble des acteurs concernés pour établir un plan d'intervention à court et moyen terme.

Plus techniquement, la Commission propose d'agir en 3 temps :

- étudier les pistes d'exploitation à court terme, par l'usage d'innovation
- étudier un contournement simplifié de l'agglomération lyonnaise (au Nord et à l'Est) permettant d'atteindre 80% d'objectif de desserte souhaités

- poursuivre les études de la traversée du cœur de la traversée lyonnaise.

Au-delà du débat public, la mobilisation se poursuit, notamment autour des grandes villes-centres et agglomérations de la Région Rhône-Alpes, pour que la décision finale du maître d'ouvrage aille dans le sens de la poursuite des études et de la réalisation du NFL et, également, d'un plan coordonné d'investissement ferroviaire à l'échelle régionale, permettant un service ferroviaire interne à chaque bassin de vie pour répondre aux mobilités du quotidien.

**Michel Rostaing-Puissant** s'interroge sur les délais d'amélioration, constatant la concentration des moyens sur le bassin lyonnais. Que peut en attendre la région grenobloise ? Le doublement de la ligne Moirans-Grenoble était évoqué il y a 30 ans, le voilà repoussé à 30 ans... Comment régler les problèmes de pollution et de congestion qui nous concernent ?

**Jean-Paul Bret** précise qu'une réflexion parallèle est également conduite sur le nœud ferroviaire grenoblois. Et puis il faut reconnaître aussi que l'amélioration de Part-Dieu permettra une amélioration de la desserte grenobloise, mais dans des délais qui peuvent effectivement paraître bien longs...

**Suzanne DATHE** s'interroge sur la constitution de réserves foncières en vue de la réalisation de ces travaux. Mieux vaut les anticiper. Elle n'est pas surprise que la SNCF ne soit pas particulièrement dynamique sur ce projet, observant qu'elle investit aujourd'hui sur Blablacar et OuiBus, infrastructures moins contraignantes à gérer.

**Gabriel Jourdan** informe qu'une réservation d'emprise foncière est effectivement ciblée dans le PLUi de la Métropole.

## 5/ ÉVITER, RÉDUIRE, COMPENSER L'IMPERMÉABILISATION DES TERRITOIRES

**Jérôme Dutroncy** propose de faire un point d'avancement sur les travaux que l'EP SCoT conduit autour des problématiques de l'eau (*voir les documents joints en séance*). Ces sujets transversaux répondent aux questions d'aménagement et d'urbanisme qui se posent aux intercommunalités, et permettent d'en anticiper un certain nombre qui prévaudra à la révision du SCoT. L'enjeu climatique aura rapidement des incidences sur le cycle de l'eau, donc sur les modalités d'aménagement et d'urbanisme, dans le cadre des approches de la transition. Le « zéro artificialisation nette » et la « désimpermeabilisation » en sont les premières étapes.

Deux chantiers en cours n'avaient pas encore fait l'objet d'un retour en Comité syndical. Quelques éléments de synthèse vont en être présentés aujourd'hui ; d'autres points d'avancée pourront être faits à l'avenir.

**Jean-Paul Bret** met en garde sur les éventuels doublons à éviter, entre ces travaux et les démarches engagées dans le cadre des PCAET. Le SCoT est-il le bon outil pour s'emparer du zéro artificialisation ou de la désimpermeabilisation ?

Pour **Jérôme Dutroncy**, l'objectif de ces travaux n'est que de répondre aux exigences de la loi. Le SDAGE venant s'imposer au SCoT – et le SCoT devant être pris en compte par l'ensemble des documents d'urbanisme, il est nécessaire que le document soit mis à jour sur ces sujets.

**Arnaud Germe** complète en rappelant la perspective que l'EP SCoT se donnait en répondant à l'Appel à manifestation d'intérêt de l'ADEME. D'un côté, les territoires de la GRéG sont très actifs sur ces thématiques-là ; de l'autre, la Région s'interroge sur la manière de faire

atterrir le SRADDET : quel est le rôle du SCoT, au milieu ? Il y a certainement un enjeu à connecter des initiatives qui ne le sont pas et à démultiplier l'efficacité des dispositifs locaux. On constate que l'Etat va développer des doctrines extrêmement strictes ; il est intéressant de se pencher dès aujourd'hui sur la faisabilité d'orientations et de dispositifs, afin d'entrer en dialogue avec les instances locales de l'Etat sur leur future mise en œuvre.

**Cécile Benech** et **Marie Ardiet** présentent l'étude « Eviter, réduire, compenser l'imperméabilisation des territoires » (*voir document joint en séance*) :

- Cadre de l'étude
- Approches et définitions de l'artificialisation / l'imperméabilisation / la consommation d'espace
- Diagnostic de l'artificialisation de la GREG : sur les zones bâties, plus de la ½ du territoire est imperméabilisé
- Projections à 2030 de l'imperméabilisation des sols : la diminution nette des nouvelles surfaces ouvertes à l'urbanisation dans les PLU est une tendance favorable mais on est loin de l'objectif de « zéro artificialisation nette »
- Présentation de focus territoriaux : communes-test permettant d'apprécier les modalités à mettre en œuvre pour réduire encore l'artificialisation

Plusieurs leviers d'action ont été identifiés a priori par l'Agence d'urbanisme.

**Jean-Paul Bret** propose de croiser ces travaux avec d'autres objectifs, comme le développement de la nature en ville, la lutte contre les îlots de chaleur, la pollution des centres urbains. Il faut réfléchir sur le devenir de certains sites urbains qui pourront être désimperméabilisés, notamment pour permettre de compenser des opérations urbaines. Le site actuel de l'hôpital de Voiron pourrait soulever cette question, par exemple. Il y aurait un travail d'identification à faire de ces sites.

**Michel Rostaing-Puissant** note que toutes les problématiques évoquées concernent la commune de St-Jean-de-Moirans, qui travaille actuellement à son PLU. Une OAP thématique permettrait-elle d'y répondre en apportant des outils réglementaires opposables aux permis de construire ?

Pour **Muriel Pezet-Kuhn**, il y a une pluralité d'outils à développer, une seule OAP – avec laquelle les permis n'ont qu'un rapport de compatibilité - ne permettrait pas de répondre à la complexité de la question. Il faut utiliser les règlements écrits et graphiques en complément.

**Michel Rostaing-Puissant** se demande si l'on dispose de suffisamment d'outils réglementaires pour cela.

**Muriel Pezet-Kuhn** répond que l'étude, encore en cours, a permis d'identifier une soixantaine d'outils dans le code de l'urbanisme, dont certains sont très peu mobilisés.

**Jean-Paul Bret** pense qu'en parallèle au développement de ces outils techniques, un travail pédagogique mériterait aussi d'être fait auprès des élus, sur les choix des formes urbaines, sur le stationnement en ouvrage, etc...

**Suzanne Dathé** rappelle que sur ces sujets, on se heurte aussi aux administrés. Les habitants comprennent mal qu'on cherche à limiter l'étalement urbain, les surfaces de stationnement – toutes ces surfaces qui imperméabilisent et créent des îlots de chaleur. Une campagne pédagogique pourrait-elle aussi être envisagée en ce sens.

Pour **Arnaud Germe**, cela constitue un enjeu très important. Les normes s'accumulent et rendent l'exercice de la planification de plus en plus difficile à articuler avec le projet. Le

travail qui est en cours, pour faire réaliser des focus précis, sur des espaces aux caractéristiques distinctes, mais à une échelle élargie, permettra de refaire ce lien, de travailler à l'application d'un principe en fonction du type d'espace que l'on traite. Cela va interroger notre capacité à gérer les contraintes de manière différentielle, à se répartir les efforts à produire.

**Jérôme Dutroncy** pense que ces études permettent au SCoT de faire avancer des sujets qui concerneront tous les documents d'urbanisme. Il faut que les PLU et PLUi de demain puissent bénéficier des avancées et des ambitions du SCoT, comme ç'a été le cas pour un certain nombre de sujet avec le SCoT de 2013. Le SCoT joue un rôle de défricheur, ce n'est pas forcément lui qui mettra en œuvre tous ces outils. C'est ce qui avait été fait sur le thème de l'infiltration des eaux pluviales, travail formalisé au sein d'un journal qui a permis d'aller proposer des solutions aux EPCI.

**Jean-Paul Bret** demande le calendrier prévu pour réaliser les focus et la manière dont ont été choisies les communes.

**Cécile Benech** répond que le travail sera réalisé au cours de l'année 2020 : l'ambition est de les réaliser pendant le premier semestre, pour travailler ensuite sur les leviers et sortir une publication en fin d'année. Les communes ont été choisies par le groupe technique, composé par les représentants des EPCI, sur le fondement de la hiérarchie des pôles du SCoT et de la diversité géographique de la GReG.

**Cécile Benech** poursuit en présentant l'étude « changement climatique et eau », qui constitue en quelque sorte une réponse aux ambitions données par le SDAGE, en matière d'adaptation au changement climatique.

**Marie Ardiet** présente le contenu de l'étude, portant sur l'évolution des températures et des précipitations sur la GreG. Il en ressort que tous les territoires sont concernés, avec une hausse moyenne annuelle de 1,5 degré Celsius depuis 1948. Cette évolution a un impact négatif sur la capacité des ressources en eau et sur l'augmentation des besoins. La projection à l'horizon 2050 montre que cela pourrait impacter l'ensemble du périmètre SCoT, avec un bilan besoin/ressources en eau potable déficitaire pour la plupart des communes. Toutes les ressources alimentant les territoires ont été prises en compte, y compris les ressources provenant de l'extérieur, par exemple les massifs.

**Cécile Benech** précise que c'est le scénario le plus pessimiste qui a été retenu, et que le traitement de l'information conduit à qualifier l'ensemble de la commune, même lorsque le problème de déficit identifié est localisé. Cela doit être une alerte pour les documents d'urbanismes et les politiques d'aménagement. Elle informe en outre que l'ensemble des cartographies présentées sont accessibles sur le site web de l'EP SCoT.

**Marie Ardiet** poursuit en évoquant l'impact du changement climatique sur la qualité de l'eau, et présente un diagnostic croisant bactériologie, présence de nitrates et de pesticides. L'ensemble de ce travail a pour objectif de définir la sensibilité du territoire au changement climatique, autrement dit sa propension à être affecté par ce changement : réagit-il modérément ou plus fortement ? Trois indicateurs sont combinés pour l'appréhender : la nature de la ressource (souterraine ou de surface), bilan quantitatif et bilan qualitatif.

**Cécile Benech** apporte les clés de lecture de la carte. Elle doit permettre de prioriser les actions que le SCoT pourra indiquer dans le cadre de ses orientations pour la transition du territoire. L'objectif ne sera pas de bloquer le développement du territoire mais de mettre en place des dispositifs de résilience, au regard de sa sensibilité. C'est ici que les différents chantiers présentés montrent leur complémentarité (diagnostic, opérationnalité des principes,



identification des leviers d'action, prise en compte des contextes locaux), donnant au SCoT un rôle de facilitateur et d'accompagnateur auprès des EPCI, pour la mise en œuvre du SDAGE et du Plan Biodiversité.

L'année 2020 permettra de consolider ces éléments de diagnostic, d'élargir la question de la sensibilité de la ressource en eau, à l'ensemble des milieux aquatiques. Le 12 décembre prochain, une conférence est prévue pour présenter ces éléments de manière plus approfondie et travailler leur lien avec l'urbanisme.

**Jean-Noël Causse** s'inquiète du diagnostic présenté. Il pense que ces éléments devraient être communiqués afin de sensibiliser largement à cette problématique, ce qui inciterait à pousser la mise en œuvre des PCAET portés par les intercommunalités. L'impact du changement climatique sur la ressource en eau devrait inciter à mieux mobiliser les ressources secondaires.

Pour **Arnaud Germe**, cette sensibilité du territoire doit amener à concevoir les choses de manière systémique. On peut voir par exemple en Bièvre Isère, que la sensibilité de la ressource en eau est liée au modèle agricole mais que ce modèle permet, par ailleurs, la constitution d'une réserve de biomasse tout à fait intéressante en matière de production d'énergie alternative et renouvelable. Il est donc nécessaire de bien mettre en lien les « briques » de la transition, afin de trouver des solutions qui respectent au mieux les territoires et leurs filières.

**Michel Rostaing-Puissant** pense qu'autour de la communication de ces éléments, il serait bon d'apporter des informations sur les contenus et les préconisations de la loi sur l'eau. Il observe que la crainte de taxes pesant sur les ressources en eau, conduit certains propriétaires fonciers à cacher l'existence de ressources secondaires. Mal reconnues, ces sources sont mal protégées et peuvent pâtir de l'implantation de projets immobiliers.

**Cécile Benech** confirme qu'il n'y a pas de DUP appliquées aux ressources secondaires et qu'il est par conséquent difficile de les protéger dans les documents d'urbanisme, via des périmètres de protection.

**Jérôme Dutroncy** ajoute que l'ensemble de ces travaux ne se substitue pas au travail fait par les collectivités mais doivent apporter un éclairage plus large sur la nécessité de protéger les ressources, et donc renforcer les politiques des EPCI en la matière. L'enjeu est selon lui essentiel à la transition ; et d'ailleurs, l'engagement financier de l'Agence de l'eau pour la réalisation de ces études – alors qu'elles sortent du champ de ses compétences – en témoigne. Il invite chacun à être présent à la conférence du 12 décembre.